

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 8 (1887)
Heft: 5

Artikel: Coup d'oeil sur la marche de la civilisation en Afrique : (fin. Voy. p. 121)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-133114>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. Johnston, vice-consul anglais au Cameroun, dont on avait annoncé la capture par les indigènes du district du Rio del Rey, a été retrouvé sain et sauf par l'expédition envoyée à son secours. Le bruit de sa capture était inexact.

Le missionnaire Wood, de la Church missionary Society a réussi à rétablir la paix entre des tribus du Yoruba, dont les guerres incessantes causaient de grands ravages et nuisaient considérablement au commerce et à l'agriculture.

M. Holme, délégué de la West India Church, chargé de visiter les stations missionnaires fondées chez les Pongas, à 200 kilom. de Sierra-Leone, a rencontré à Debreka, centre commercial de ce district où prospèrent une dizaine de factoreries, de grandes caravanes venues de l'intérieur et composées de maîtres musulmans conduisant des troupes d'esclaves apportant là les marchandises du Soudan.

COUP D'ŒIL SUR LA MARCHE DE LA CIVILISATION EN AFRIQUE

(Fin. Voy. p. 121.)

Il nous reste à mentionner les progrès accomplis pendant les dernières années dans la partie de l'Afrique occidentale qui s'étend de la baie de Biafra au détroit de Gibraltar, et dans les îles qui se rattachent au continent africain.

Le fait le plus frappant c'est l'établissement du protectorat d'États civilisés sur tous les territoires de la côte, depuis la baie de Campo, au nord du Gabon, jusqu'à la frontière sud du Maroc, et la délimitation précise faite par les différents États allemand, français, anglais, portugais, espagnol, des frontières de leurs possessions respectives.

Si les délimitations des différents territoires du littoral placés sous le protectorat des pays européens susmentionnés sont plus ou moins précises, il n'en est pas de même à l'intérieur ; mais un progrès marqué doit être relevé : c'est qu'aujourd'hui le protectorat ne serait plus proclamé sur des territoires indigènes sans que les chefs natifs l'aient demandé ou y aient consenti. Sans doute l'initiative de la demande peut être attribuée à des négociants qui ont établi des factoreries sur tels ou tels points des côtes, mais encore ceux-ci commenceront-ils par chercher à persuader aux chefs indigènes de réclamer le protectorat de telle ou telle puissance européenne. Au Cameroun, c'est au refus de l'Angleterre de prendre sous sa protection les territoires des chefs et les factoreries anglaises et allemandes de la côte, qu'a été dû l'appel adressé au gouvernement de l'empire allemand. Nous avons indiqué le développement pris par le commerce dans cette région jusqu'à l'établissement du

protectorat de l'Allemagne¹. Dès lors des reconnaissances ont été faites dans les territoires avoisinant la région côtière, et des emplacements ont été signalés en amont de l'Abo et du Wouri², à une altitude qui permettrait d'y échapper aux influences pernicieuses de la fièvre. Cette région offrirait en outre toutes les chances de succès à des exploitations agricoles dont la direction serait confiée à des blancs, tandis que le travail manuel proprement dit serait fait par des noirs. D'après les renseignements fournis à l'*Export* par le Dr Schwartz, il y a un progrès à signaler dans les établissements des Européens à la côte. Naguère encore toutes les factoreries étaient installées sur des pontons stationnés dans l'estuaire des rivières, où les indigènes apportaient l'huile, le caoutchouc et l'ivoire venus de l'intérieur, pour les échanger contre des produits de l'industrie européenne ; aujourd'hui les pontons ont été délaissés et les agents des factoreries habitent de bonnes maisons, au rez-de-chaussée desquelles sont les magasins et les dépôts, tandis qu'à l'étage supérieur sont des appartements propres et confortables. Sans doute il y aura un progrès de plus à réaliser, car les bâtiments ont été élevés au bord des cours d'eau dans lesquels des matières organiques en décomposition produisent des miasmes délétères ; mais il y aura toute possibilité d'en ériger de nouveaux à quarante mètres au-dessus du niveau des rivières, le terrain du plateau qui les domine atteignant très rapidement cette altitude ; le sol argileux et sec est couvert de gazon et de forêts tropicales ; l'air qui y règne est relativement frais ; quoique la différence de niveau ne soit pas très considérable, dès qu'on y monte des bords des rivières, on respire beaucoup plus librement. Quant au commerce, un des premiers progrès à réaliser sera l'établissement de relations directes entre les négociants de la côte et les producteurs de l'intérieur, ce qui amènera une réduction du prix des marchandises d'échange, soit à la côte, soit à l'intérieur. En effet, d'après un rapport publié par la *Deutsche Kolonial Zeitung* sur une reconnaissance du Wouri et des territoires qui l'avoisinent, la quantité d'huile que les négociants de la côte paient 6 fr. 50 aux Duallas, est payée par ceux-ci 5 fr. aux gens de Wouri qui habitent un peu en amont ; eux-mêmes la paient 3 fr. 75 à N'Geté, chef de Boudiman, qui la paie 2 fr. 50 à N'Gok N'Tet, chef de Yahassi, auquel le roi Anga de Manga Mena ne l'a vendue que 1 fr. 25. Il est clair que ce dernier l'a obtenue des indi-

¹ Voy. VII^{me} année, p. 334 et suiv.

² Voy. la carte, VII^{me} année, p. 188.

gènes établis en amont de lui, pour un prix encore inférieur. Pour le moment, l'intérieur n'envoie encore à la côte que les trois produits susmentionnés, mais on ne tardera pas à y voir arriver les bois de teinture, la gomme copal, les arachides, etc., que le pays fournit en abondance.

Au N.-E. de la colonie allemande du Cameroun, le bassin inférieur du Niger et du Bénoué est devenu pays de protectorat anglais, exploité au point de vue commercial par la « National African Company » avec laquelle les factoreries françaises, d'un côté, n'ont pas pu soutenir la concurrence, tandis que de l'autre les tentatives des Allemands, dont l'explorateur Flegel était le mandataire, ont rencontré des obstacles qui les ont fait échouer. Nous ne reproduirons pas *in extenso* la Charte royale que cette Compagnie a obtenue du gouvernement britannique, qui l'a autorisée à lever des troupes, à battre monnaie, à faire des lois, moyennant il est vrai l'assentiment du secrétaire d'État. Elle est tenue d'abolir graduellement tout système de servitude domestique existant encore parmi les indigènes, et il n'est permis à aucun étranger, Européen ou autre, de posséder des esclaves d'aucune sorte dans les territoires de la Compagnie. Elle ne doit en aucune façon intervenir dans les affaires religieuses des indigènes ou des habitants, à moins que les intérêts de l'humanité ne l'exigent ; la liberté religieuse est garantie à tous. Dans l'administration de la justice, elle doit avoir égard aux lois et coutumes du peuple auquel les parties appartiennent. Elle ne peut accorder aucun monopole de commerce, et doit remplir toutes les obligations et stipulations renfermées dans l'Acte général de la Conférence de Berlin relativement au Niger, à ses affluents et aux territoires avoisinants.

D'autre part, d'après un rapport de M. J. Thomson à l'Association britannique, le sultan de Sokoto a, en échange d'une subvention pécuniaire, concédé à la National African Company tous ses droits sur les deux rives du Bénoué et de ses tributaires dans une zone de 50 kilom. des deux côtés de ce cours d'eau, avec monopole absolu de trafic et d'exploitation minière dans ses États ; cette Compagnie est son seul intermédiaire dans ses rapports avec les étrangers. Le sultan de Gando, dont la domination s'étend sur le Niger, de Lokodja jusque près de Timbuctou, a concédé les mêmes droits et priviléges à la Société susmentionnée, qui, comme le dit M. Thomson, se trouve maîtresse absolue de tout le cours moyen du Niger et de tout le bassin du Bénoué.

Il est vrai que les débuts de la Royal Niger Company, — c'est le titre adopté par elle depuis qu'elle a reçu la Charte royale — n'ont pas été

précisément heureux. C'est en juillet de l'année dernière que la Charte lui a été octroyée ; ses agents ont commencé en novembre à user des priviléges qui lui étaient accordés ; mais, dès ce moment, les frottements ont commencé entre ces agents et les indigènes, qui n'ont pas voulu reconnaître à la Société le monopole du commerce qu'elle prétendait s'arroger. D'après le *Times*, leur mécontentement s'accrut, au point qu'en décembre ils détruisirent les factoreries de la Société à Sabagrige et à Warri, sur le cours moyen du Niger ; trois ou quatre blancs et un certain nombre de noirs furent tués. Un vaisseau de guerre stationnant sur le fleuve, les soldats qui le montaient ont été envoyés sur le théâtre des événements. Nos lecteurs se rappellent que lors du dernier voyage de Robert Flegel au Niger, pour y fonder de la part de la Société coloniale allemande quelques stations commerciales, les chefs indigènes se plaignirent déjà à lui des tendances de cette Société au monopole, dont ils avaient beaucoup à souffrir.

A ces maux s'ajoutent ceux que produisent les spiritueux importés au Niger en quantités énormes. M. Horace Waller, dans le mémoire¹ que nous avons déjà eu l'occasion de citer, rapporte qu'en 1883 un des steamers de la National African C° débarqua 25,000 caisses de gin et de dames-jeannes de rhum, pour deux factoreries seulement. Des villes entières, comme Bonny, sont ravagées par l'ivrognerie.

Des protestations se font entendre, il est vrai, et les chrétiens ne sont pas seuls à réclamer contre l'introduction des spiritueux européens ; le roi de Nupé, Maliké, mahométan, a cru pouvoir faire appel à l'intervention de l'évêque du Niger, Samuel Crowther, dans une lettre où il proteste contre le gin et le rhum : « Ils ont ruiné notre pays et notre peuple ; nos gens sont devenus fous ; j'ai décrété que nul ne pourra ni en acheter ni en vendre, et quiconque en vendra, verra sa maison pillée ; celui qui en boira sera mis à mort. J'ai dit à tous les trafiquants chrétiens que j'accepte toutes les marchandises, excepté l'eau-de-vie ; que ceux qui en ont apporté, la remportent par le fleuve. Dites à Crowther de demander au Comité de la Church missionary Society qu'il s'adresse à la reine d'Angleterre pour qu'elle interdise l'introduction de l'eau-de-vie dans ce pays. » D'après le rapport de M. Thomson, il semble que grâce aux efforts combinés de Maliké et de la Royal Niger Company l'importation des spiritueux dans ce pays a diminué de 25 % l'année dernière.

¹ Trafficking in Liquor with the natives of Africa.

D'une manière générale on peut dire que, dans toute la région côtière de la Guinée septentrionale, la coutume des sacrifices humains tend de plus en plus à disparaître, soit sous l'influence directe des missionnaires, soit sous celle des agents des gouvernements européens. C'est ainsi que le consul anglais, M. Hewitt, a obtenu du roi de Odé, dans le Yoruba, la conclusion d'un traité portant l'abolition des sacrifices humains. Dans le Dahomey, où naguère encore le roi Gelélé faisait sacrifier chaque année au moins 200 personnes, dans sa résidence d'Abomey, la coutume de sacrifier les prisonniers de guerre a cessé, par le fait de l'offre des autorités portugaises de racheter 1200 captifs qui devaient être mis à mort, et qui furent transportés à Saint-Thomas comme hommes libres, engagés par contrat, pour une période de trois ans, pour travailler dans les plantations de l'île. Dès lors le roi de Dahomey a accepté le protectorat portugais sur le littoral de ses États et l'abolition des sacrifices humains. D'après le dernier numéro de la *Revue du Portugal et de ses Colonies*, le roi, qui s'était d'abord réservé le droit de continuer à affetter aux sacrifices humains les criminels condamnés à mort, y a renoncé pour qu'on ne puisse pas mettre en doute sa résolution d'accomplir ses promesses envers le roi de Portugal. Quoique le Dahomey n'ait pas un code de lois proprement dit, la revue susmentionnée cite comme une des lois fondamentales de cet État celle-ci : « Le plus fort ne doit jamais abuser de sa force pour porter préjudice au faible. » A propos de l'esclavage, elle rapporte que l'esclave au Dahomey ne travaille qu'un certain nombre d'heures par jour, ou un certain nombre de jours par semaine, au service de son maître ; après cela, il peut employer le temps qui lui reste, à l'industrie, au commerce et à l'agriculture ; il y en a un grand nombre qui ont des esclaves à eux, sur lesquels leurs maîtres directs n'ont aucun droit. L'enfant d'esclave, né au Dahomey, n'est plus esclave, car il n'y a pas de Dahoméens esclaves ; ceux qui le sont ont été achetés à des peuplades de l'intérieur, ou ont été capturés à la guerre. — A la Côte d'Or, dans l'Achanti et dans les provinces détachées de ce royaume, où la Grande Coutume a fait couler si longtemps des flots de sang humain, sous l'influence du travail des missionnaires, le roi de Bekwaï a dû jurer à son peuple, las de guerroyer toujours, qu'il abolirait les sacrifices humains ; la population de Koukofou, fatiguée de ces sacrifices dans lesquels le sang coulait comme de l'eau, a quitté cette ville pour aller occuper celle de Dadias, dont les habitants ont appelé un instituteur au traitement duquel ils pourvoient eux-mêmes ; ceux de Djengasi contribuent également à l'entretien du leur, ainsi

qu'à la construction de leur chapelle. Il en est de même sur d'autres points. Nous ne redirons pas ce que nous avons déjà rapporté en détail, ailleurs, sur le développement donné par les agents de la Société des missions de Bâle à la Côte d'Or, à l'instruction proprement dite et au travail professionnel des indigènes, recherchés comme charpentiers, menuisiers, serruriers, etc., sur toute la côte de Guinée. La prospérité de la Société commerciale bâloise à la Côte d'Or, qui s'interdit l'importation de tout spiritueux, prouve que le commerce dans cette partie de l'Afrique peut être rémunérateur sans qu'il soit nécessaire de se présenter aux indigènes, la dame-jeanne de gin ou de rhum à la main, comme le prétendent les producteurs européens et les importateurs anglais, allemands, portugais ou américains.

L'agitation qui s'était produite il y a quelques années au sujet des gisements aurifères de Wassaw s'est calmée, l'attention s'étant reportée sur les mines d'or du Transvaal. Nous n'avons pas appris que les nombreuses compagnies qui s'étaient formées pour l'exploitation de celles de Wassaw aient eu de très grands succès, ni que la question du chemin de fer à construire de la côte aux mines, pour en faciliter l'exploitation, ait été résolue.

Placée entre les possessions françaises de la Côte d'Or et la colonie anglaise de Sierra-Leone, la république de Libéria est menacée de voir sa superficie diminuer sur ses frontières de l'est et de l'ouest; de ce côté elle a perdu une portion de territoire annexée à Sierra-Leone. En outre la France et l'Angleterre s'efforcent d'attirer vers leurs possessions de Sierra-Leone, de la Gambie, de Gorée et du Sénégal le commerce de l'intérieur, ce qui risque de le détourner de Libéria; mais cette république est plus rapprochée de la Nigritie que les colonies susmentionnées, et ses communications avec le centre africain sont plus faciles. Elle est plus accessible aux Mandingues entreprenants, intelligents et industriels; de la côte de Libéria au pays de ces derniers, les routes traversent des districts plus fertiles et mieux arrosés que ceux que les caravanes doivent traverser pour atteindre Sierra-Leone et la Gambie. La Société américaine de colonisation continue à envoyer chaque année à Libéria un assez grand nombre d'Africains, civilisés aux États-Unis, qui apportent à la république le concours de leurs travaux dans l'agriculture, l'industrie, le commerce, les lettres et les sciences. Les études faites dans les institutions de Libéria se fortifient d'année en année, et aux ouvrages spécialement religieux, qui nourrissent la piété des chrétiens de la république, s'ajoutent, pour de nombreux lec-

teurs, les œuvres de Shakespeare, de Milton, de Macaulay, de Lowell et de Longfellow. D'autre part les plantations de riz, d'indigo, de coton, de café, de sucre s'étendent, et ces denrées deviennent l'objet d'un commerce considérable; le café de Libéria a fourni aux planteurs de Java la possibilité de remplacer les anciens cafiers de l'île hollandaise par des plants d'une qualité supérieure. Le commerce s'est développé au point de réclamer le service de plusieurs lignes de vapeurs de Liverpool et de Hambourg. Le territoire de la république n'est pas seul à bénéficier de ces progrès. L'activité des missionnaires a rayonné tout autour, chez les Veys, les Deys, les Pessas, les Golas, les Bassas, les Graboës, etc., et, comme l'a dit M. Soyaux, dans son ouvrage *Aus West Afrika*, « grâce à l'influence de la république de Libéria, la traite a été supprimée dans toute cette région, et l'histoire y enregistre beaucoup moins de guerres qu'autrefois. »

Le même voyageur, homme d'ailleurs très impartial, rend le même témoignage à la colonie de Sierra-Leone. « Depuis que les missionnaires ne travaillent plus seulement parmi la population primitive de la colonie, soit parmi les esclaves qui y avaient été transportés, mais aussi parmi les tribus qui sont en relations d'affaires avec eux, depuis que le commerce avec l'Angleterre a pris un nouvel essor, et que des nègres devenus riches font éllever leurs enfants en Europe, depuis qu'un certain nombre de civilisateurs noirs sont à l'œuvre dans leur propre pays, Sierra-Leone a revêtu un aspect tout autre qu'auparavant et qui commande le respect. Un observateur impartial y remarque partout l'activité et l'application ; il s'y trouve beaucoup de noirs qui peuvent marcher de pair avec lui et avec lesquels il n'aura point honte de converser. Tout bien considéré, il trouvera que le nègre en général a dépassé le niveau de la barbarie et qu'il peut être élevé à un degré d'indépendance spirituelle, de réflexion propre et de productivité comparable à celui de l'Européen, pourvu qu'on emploie les moyens d'éducation convenables. »

Au Sénégal, la France a étendu son influence jusqu'au Niger; les relations entre Saint-Louis et le Bélédougou se développent de jour en jour; un nouveau poste a été établi à Koundou; une ligne télégraphique fonctionne de Bakel à Bamakou; une chaloupe française a été montée sur le Niger. Si les travaux du chemin de fer du haut Sénégal ont dû être temporairement suspendus, celui du Cayor a été achevé et a déjà donné aux relations commerciales dans ce pays une grande activité. Le Foutah Djallon est entré en rapports avec la France et a envoyé de

Timbo une ambassade à Paris, pour donner au gouvernement de la république l'assurance que les traités conclus entre l'Almamy et la France, par l'intermédiaire du D^r Bayol, seront respectés. Les derniers échecs éprouvés sur le haut Niger par les troupes de Samory permettent d'espérer que, de ce côté, la pacification se fera, et déjà des missions sont envoyées à Timbuctou, pour nouer avec cette ville des relations commerciales, que la venue à Paris d'un des chefs de cette métropole du Soudan ont déjà préparées. Si la question du chemin de fer d'Alger à Timbuctou a dû être abandonnée, il est vraisemblable que ce sera vers Saint-Louis que se portera le courant commercial du Soudan, ce qui donnera un grand développement à la colonie. La mission de M. Taylor en faveur des esclaves libérés, à Saint-Louis, a continué, avec d'autant plus de succès qu'elle a été secondée par la mesure d'humanité qu'a prise le ministère de la marine de France, en déclarant que le principe que le sol français affranchit l'esclave devait être appliqué à la colonie du Sénégal comme à toutes les autres. Dès lors, tout en s'abstenant soigneusement de provoquer la désertion des esclaves de l'intérieur, l'administration locale a dû donner à la franchise du sol français toute l'extension compatible avec la sécurité publique. Les établissements et comptoirs français y ont été soumis, dans la mesure du cercle sur lequel rayonne leur action ; ensorte que, non seulement dans l'enceinte des ports français, mais aussi dans les villages placés sous la protection de ces postes, à la portée du canon des forts, nul ne peut plus posséder d'esclaves. Les traitants ont été prévenus que les captifs amenés par eux deviennent libres dès qu'ils touchent le sol compris dans ce périmètre ; les maîtres ne peuvent ni employer la force pour les emmener ni requérir l'assistance française pour se les faire livrer. Seulement, l'autorité locale est chargée de surveiller les noirs qui viennent dans les villes appartenant aux Français avec la pensée d'y chercher leur affranchissement, et de prendre les mesures d'ordre nécessaires, si leur présence y devenait dangereuse pour la sécurité publique. Le gouvernement a accordé, aux environs de Saint-Louis, huit hectares de terrain à M. Taylor, pour y créer une colonie d'esclaves libérés. Il a aussi été question de fonder, dans les territoires qui avoisinent le littoral, entre Saint-Louis, Rufisque et Dakar, des villages indigènes, où ces affranchis seront groupés et habitués, sous une direction intelligente, à un travail régulier qui leur sera profitable ; le sentiment de la solidarité se développera en eux et ils pourront devenir capables d'exercer une bonne influence sur les autres natifs.

L'établissement de l'influence espagnole sur la côte au nord de la colonie française du Sénégal est de date trop récente pour qu'il y ait rien à en dire; et, quant au Maroc, nous lui avons consacré trois articles, d'où il ressort que, dans cet empire, la civilisation recule plutôt qu'elle n'avance. Depuis le moment où nous écrivions, elle a même fait de nouveaux pas en arrière. Le *Réveil du Maroc* a signalé la reprise des ventes publiques d'esclaves dans les villes du Maroc, principalement à Rabat; la liberté de la presse a été restreinte pour ne pas dire supprimée; et, si des traités de commerce avec l'Espagne, la France, l'Allemagne, l'Angleterre ont été conclus ou renouvelés, ce n'est pas que le sultan ait renoncé aux mesures arbitraires sur l'exportation des grains et du bétail, et sur l'importation, par exemple sur celle du tabac, à l'égard duquel une interdiction formelle d'en importer vient d'être décrétée. Les quantités qui en ont été trouvées dans différents ports ont été saisies et brûlées.

Si les îles qui se rattachent à la côte occidentale d'Afrique ne progressent que lentement, elles bénéficient au moins du développement donné aux relations avec leurs métropoles respectives, par la multiplication des lignes de steamers, ainsi que par la pose du câble sous-marin; celui-ci qui déjà unit l'Europe avec les principaux points des îles et de la partie occidentale du continent jusqu'à Loanda, sera bientôt prolongé jusqu'à Capetown.

Dans l'Océan indien, Maurice et la Réunion se ressentent de la crise qui pèse sur l'industrie sucrière, mais cela même les pousse à renoncer à la culture exclusive de la canne pour produire d'autres denrées, café, vanille, etc. Le travail libre est mieux assuré par la surveillance que chacune de ces colonies exerce sur sa voisine, pour empêcher que, sous le nom de travailleurs engagés, on n'introduise des noirs de l'Afrique ou des coolies, qui, une fois à l'intérieur, seraient traités plus ou moins comme des esclaves. La Réunion a été dotée d'un port pour lequel ont été faits des travaux considérables, et d'un chemin de fer qui met en relation les principaux points de la côte. Ici aussi les services des lignes de steamers se sont multipliés. Le câble sous-marin étant très difficile à poser, vu les grandes profondeurs signalées dans cette partie de l'Océan indien, un service de télégraphie optique a été organisé pour prévenir l'île de la Réunion de l'arrivée des cyclones signalés à Maurice.

Les progrès faits à Madagascar ont sans doute été interrompus par la guerre, mais la paix faite, la marche en avant a été reprise. Des com-

munications rapides seront ouvertes entre la côte et la capitale ; le télégraphe fonctionne déjà sur une partie de la ligne de Tamatave à Antananarive, et la question d'une voie ferrée entre ces deux points est à l'étude. L'œuvre des écoles et des missions reprend avec une nouvelle ardeur ; seulement nous n'avons vu annoncé nulle part que les communautés chrétiennes indigènes travaillassent à faire disparaître l'esclavage qu'elles toléraient encore¹ ; ni même que la Société des missions de l'Église anglicane qui contribue à préparer des pasteurs indigènes dans le collège d'Antananarive, aient imposé aux étudiants l'obligation de renoncer à avoir des esclaves à eux, dans le collège même construit pour eux. Enfin, il ne nous paraît pas que les efforts des différentes sociétés missionnaires à l'œuvre, à Madagascar, aient fait tout ce qu'elles auraient dû et pu faire, pour obtenir du gouvernement l'abolition des lois qui condamnent encore des hommes libres à l'esclavage, et des enfants nés de parents esclaves, à perpétuer l'institution servile.

Il ressort de la revue que nous venons de faire sur la marche de la civilisation en Afrique pendant les dix dernières années, que, si sur certains points, comme dans le Soudan égyptien et au Maroc, il y a recul, sur la plupart des autres il y a à enregistrer des progrès marqués, prélude de progrès plus considérables. Dans plusieurs régions l'exploration l'a emporté sur la civilisation ; c'était à prévoir, il fallait commencer par reconnaître le pays, avant de pouvoir y fonder aucune station commerciale, civilisatrice ou missionnaire. Les explorations ont préparé les voies à la civilisation en lui ouvrant l'accès à l'intérieur ; puis les stations se sont multipliées, les routes ont été frayées, les lignes de chemins de fer et de bateaux à vapeur établies, les câbles sous-marins posés ; le pourtour de l'Afrique a été occupé par les puissances européennes sur presque toute son étendue, et, de la côte, sous l'égide de gouvernements civilisés, s'avancent de partout vers l'intérieur des agents civilisateurs, négociants, industriels, instituteurs, missionnaires, tous plus ou moins pénétrés de principes de justice, d'équité, de respect et d'amour pour les populations indigènes trop longtemps considérées comme bonnes uniquement à être exploitées par l'ambition ou la cupidité des blancs. On a définitivement reconnu que les noirs sont aptes à se civiliser. Au contact des blancs ils s'humanisent ; si, à la première apparition d'un blanc au milieu d'eux, ils s'enfuient instinctivement, après l'avoir vu de près, ils ne le redoutent plus autant. L'esprit mercantile se déve-

¹ Voy. IV^{me} année, p 194-195.

loppe très rapidement chez eux, ainsi que le goût pour le travail agricole, dès qu'ils sont assurés qu'ils en goûteront les fruits en sécurité. Les institutions d'éducation, fondées soit dans les colonies du golfe de Guinée soit dans celles de l'Afrique australe, ont prouvé qu'en Afrique, comme en Amérique, les nègres peuvent acquérir, non seulement l'instruction élémentaire, mais encore les connaissances supérieures nécessaires au médecin, à l'avocat, au professeur, au représentant du pays dans un parlement.

Les mesures adoptées par les différents États européens possesseurs de colonies à la côte d'Afrique pour régler à l'amiable les questions de frontières, et prévenir les compétitions qui pourraient se produire, sont un gage de l'esprit nouveau qui présidera désormais à la marche de la civilisation à l'intérieur. Déjà les décisions prises à la Conférence africaine de Berlin, relativement au bassin du Congo, font sentir leur heureuse influence sur les territoires situés en dehors de ce bassin ; le sultan de Zanzibar adhère plus ou moins à ces principes ; la France, le Portugal, l'Allemagne, l'Angleterre comprennent que l'extension de ceux-ci ne peut être qu'avantageuse aux territoires sur lesquels s'exercera leur influence ; aussi la liberté de navigation, d'établissement, d'enseignement, de culte devient-elle le levain qui pénètre peu à peu les conventions conclues entre leurs gouvernements, relativement à leurs possessions dans l'Afrique équatoriale et tropicale, du côté de l'Atlantique comme sur l'océan Indien.

Il y a là certainement un mouvement remarquable qui nous permet de dire que désormais les historiens de la civilisation devront ouvrir un nouveau chapitre pour y traiter d'une manière spéciale l'histoire de la civilisation moderne en Afrique. C'est ce mouvement que nous nous sommes attachés à suivre depuis le jour où l'*Afrique* a été créée, pour chercher à y intéresser le plus grand nombre possible de personnes, en signalant chaque mois les progrès, ou les arrêts sur certains points, même le recul sur d'autres ; en nous permettant aussi de signaler les erreurs commises par ceux qui y étaient engagés, ou les procédés qui risquaient de l'entraver en compromettant l'existence matérielle et morale des indigènes. A cet égard nous ne cesserons pas de réclamer contre le mal que fait à ceux-ci la liberté illimitée de l'importation des spiritueux dans les ports africains. Nous persisterons à demander que, puisque la Conférence de Berlin n'a pas cru pouvoir introduire dans l'Acte général du Congo une stipulation qui autorise à restreindre cette liberté dans les territoires auxquels s'appliquent ses décisions, les gou-

vernements particuliers que cela concerne prennent individuellement les mesures restrictives que réclame la préservation des intérêts des indigènes, ou, selon le vœu émis dans la Conférence, s'entendent entre eux pour régler, par des conventions spéciales, l'importation des spiritueux dans leurs territoires respectifs. C'est à nos yeux une condition indispensable, pour assurer aux efforts individuels ou collectifs de tous ceux qui s'intéressent et travaillent au relèvement de l'Afrique, le succès que méritent les sacrifices qu'ils s'imposent, l'activité qu'ils déploient et la persévérance avec laquelle ils poursuivent un but auquel devraient concourir tous les hommes de bonne volonté.

CORRESPONDANCE

Lettres de Dondo sur la Quanza, et de Malangé, de M. H. Châtelain.

Missaö Americana, Dondo, 5 février 1887.

Cher Monsieur,

La paix du district de Mossamédès a été de nouveau troublée par une incursion de Hottentots. Un correspondant d'un journal de Loanda craint que ces pillards ne reviennent tous les ans répéter leurs déprédatations. Il reproche aux Allemands du Lüderitzland de leur fournir des armes et des munitions à bon marché, et demande que le gouvernement envoie à Mossamédès des forces suffisantes pour protéger les biens et les vies des citoyens. Jusqu'ici les Hottentots ont évité tout engagement avec les troupes mises à leur poursuite.

De Malangé j'apprends que le major Carvalho doit revenir sous peu de son expédition au pays du Mouata-Yamvo. Ses compagnons, Marquès et Aguiar, sont déjà à Malangé où ils sont arrivés dans un état pitoyable. Leurs efforts pour placer sur le trône le nouveau Mouata-Yamvo n'ont pas abouti. On m'assure même que celui-ci, au lieu de les accompagner à Loanda, s'est enfui.

J'ai des nouvelles du Dr Summers, datées de « près du Quango, 25 août 1886, » Sa position s'était améliorée. Les indigènes étaient des plus paisibles, toutefois ses porteurs, quoique moins indociles, lui causaient chaque jour des pertes par leur nonchalance. Les amis du docteur à Malangé lui ont envoyé des secours.

De nouveaux renforts pour l'Angola sont arrivés à Loanda, il y a quelques jours ; je viens de recevoir par le télégraphe l'ordre de conduire trois des nouveaux venus à Malangé. L'un d'eux est un médecin qui remplira le vide fait par le départ du Dr Summers.

Passant à mon excursion à l'intérieur, je ne m'arrêterai pas à décrire tout ce que j'ai vu. J'indiquerai seulement, aussi succinctement que possible, les faits qui peuvent intéresser vos lecteurs. Ma première étape a été Bom-Jésus sur la Quanza.